



Un festival de cadeaux fiscaux injustes sur le dos des salarié-e-s et des retraité-e-s

Discours de Christian Levrat, conseiller aux Etats (FR), président du PS Suisse

Seules les paroles prononcées font foi.

La deuxième réforme de l'imposition des entreprises est encore dans tous les esprits. En votation populaire, cette réforme avait été adoptée par une majorité extrêmement étroite de 50,5% des voix en février 2008. Il s'en est suivi une décision du Tribunal fédéral, qui a conclu au fait que la population avait été mal informée par le conseiller fédéral en charge à l'époque, et les pertes fiscales ont été un multiple de ce qui avait été annoncé au départ. C'est le cadre général dans laquelle on discute la RIE III.

La position du PS dans ce dossier est simple et peut être résumée très rapidement : l'objectif de la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) doit être soutenu, mais cette réforme doit être mise en œuvre sans reporter la charge fiscale sur les personnes physiques. Sous sa forme actuelle, la RIE III constitue un cadeau fiscal de l'ordre d'1,3 milliard de francs aux actionnaires des grandes entreprises de la part de la Confédération, et de plusieurs milliards de francs de la part des cantons.

La levée des régimes spéciaux cantonaux est une nécessité, car la reprise par la Suisse des standards internationaux est inévitable. Le temps des pirates de la régulation internationale appartient au passé, du moins dans les Etats qui jouissent, comme nous, d'une base économique diversifiée. Le Conseil fédéral entendait au départ en faire une réforme neutre sur le plan budgétaire. Par exemple, en introduisant un impôt sur les gains en capitaux ou en relevant l'imposition des dividendes. Le PS soutient la suppression des statuts spéciaux, mais pas au prix de sacrifices sociaux inconsidérés.

Le Conseil fédéral avait prévu d'augmenter l'imposition partielle des dividendes à 70%. Il faut retenir deux choses : tout d'abord, on est toujours dans le champ de l'imposition des entreprises, alors même que d'autres modes de compensation font payer aux contribuables physiques les cadeaux effectués aux entreprises actuellement sous régimes spéciaux. De plus, dans la plupart des cantons, nous allons vers une baisse des taux d'imposition ordinaires sur le bénéfice des entreprises, et les PME profitent, elles aussi, de cette baisse. Il n'est donc pas choquant que, par ailleurs, elles soient confrontées à une augmentation de l'imposition des dividendes, d'autant plus que l'imposition partielle des dividendes a été introduite avec la réforme de l'imposition des entreprises II et qu'elle a déjà notablement allégé la charge fiscale des entreprises concernées.

Toujours au titre des compensations, on peut se poser la question de savoir s'il est préférable de travailler sur l'imposition partielle des dividendes et de revenir à une imposition à 80 ou 90%, ou s'il est préférable d'introduire une imposition des gains en capitaux, comme le prévoyait le Conseil fédéral lors la procédure de consultation. Au parlement nous avons fait le

choix de mener le débat sur l'imposition partielle des gains en dividendes. Le PS a fait des propositions très concrètes et pertinentes. On aurait aussi pu défendre le choix inverse. Ce qui nous semble impossible, par contre, c'est de considérer que tout le contre-financement de la réforme doit se faire par le biais d'un programme d'économies. Le concept, tel qu'il est défendu par la droite, conduit à des programmes de stabilisation et à des programmes d'austérité qui sont, quant à eux, destinés à générer la marge de manœuvre nécessaire afin de financer les cadeaux fiscaux vers lesquels on veut nous diriger.

Dans ce cas, nous avons clairement un financement par les personnes physiques des allègements fiscaux octroyés aux personnes morales au titre de l'imposition des entreprises, que ce soit par le biais d'augmentations d'impôts, ou par le biais de réductions des prestations. Dans la plupart des cas, il en va de même pour les personnes physiques ou alors il faudra trouver, ce qui serait un « *novum* », un programme d'économies indolore. Mais pour l'instant ce n'est pas le cas. On a des réductions massives dans les domaines de l'agriculture, de l'aide au développement, de la formation, des transports et dans le domaine social. C'est donc bien nous toutes et tous qui, dans cette conception, paierions les allègements fiscaux que la droite entend accorder.

Nous sommes donc favorables à ce que les cantons concernés soient soutenus financièrement : établissons un minima de 80 ou 90% pour l'imposition des dividendes, permettons aux cantons et aux communes de compenser les pertes qu'engendre le changement de régime par une fiscalisation plus juste du revenu des actions ; et réduisons d'autant la contribution de la Confédération. De cette manière, cantons et communes pourront à l'avenir également faire face à leurs obligations, et nous éviterons le pillage organisé de la caisse fédérale que constitue cette réforme.

Au fil du temps et des débats, au gré de l'intervention d'un lobby, puis d'un autre, nous avons un festival de déductions fiscales, taillées pour favoriser les grandes entreprises du pays. Et tout ceci avec pour corolaire des coûts astronomiques : au moins 1,3 milliard de francs de pertes annuelles pour la Confédération, plusieurs milliards pour les cantons ; et parions que ce n'est là que la pointe de l'iceberg. Lorsque la Belgique a introduit une déduction pour les intérêts notionnels en 2005, sur un modèle assez proche de ce que nous propose la Confédération, elle s'attendait à des pertes de 200 à 300 millions de francs. Au final, entre 2006 et 2010, elle a perdu en moyenne 5 milliards par année, plus de dix fois les estimations initiales ! Ce n'est pas sans rappeler la réforme II de l'imposition des entreprises, du même tonneau que le projet actuel, qui a coûté presque 10 milliards aux contribuables, alors que le Département des finances avait annoncé un chiffre initial de 60 millions. Le Tribunal fédéral avait alors constaté que la population avait été induite en erreur par Hans-Rudolf Merz. Nous sommes aujourd'hui dans le même scénario.

Ce pourrait être un débat classique sur l'égalité de traitement devant l'impôt. Si une entreprise fait valoir toutes ses déductions, « *patent box* », « intérêts notionnels », « superdéduction pour la recherche et le développement », « *step up* » et j'en passe, elle ne paiera qu'un cinquième, soit 3%, d'impôt sur son bénéfice. Ce taux est à mettre en relation avec les 15 ou 30% d'impôts que paient les personnes physiques. Quant à un actionnaire, il pourra ne déclarer, selon les cantons, que le 60% du revenu de ses actions. A comparer, là encore, avec un salarié ordinaire qui sera contraint de payer des impôts sur le dernier franc de son revenu. Ce n'est pas juste, et ce devrait déjà être une raison suffisante pour rejeter ce bricolage.

Mais la réalité est pire encore. Le contexte veut que chaque franc offert aux entreprises et aux actionnaires le soit sur le dos des salarié-e-s, des retraité-e-s et des petits indépendant-e-s de notre pays. Nos adversaires, momentanément majoritaires, baissent les impôts des multinationales et rajoutent de nouveaux paquet d'austérité qui porterons sur 1,5 milliard pour les années 2018 et 2019, coupant davantage encore dans les dépenses sociales. Ils se cachent derrière un chantage à l'emploi, vieux comme le siècle. Or, défendre l'emploi en Suisse, ce n'est pas acheter les employeurs à coup de millions de rabais fiscaux. C'est investir dans la formation de notre jeunesse ; c'est permettre aux salarié-e-s de vivre correctement de leurs revenus ; c'est augmenter les salaires pour consolider la consommation intérieure ; c'est investir dans nos infrastructures publiques ; c'est augmenter les rentes AVS, pour permettre à nos aîné-e-s d'affronter paisiblement leurs dernières années.

Fazit: Die Reform der Unternehmensbesteuerung ist notwendig und angebracht, aber nicht in dieser Form. Der jetzt vorliegende Gesetzesentwurf ist masslos, unberechenbar und ungerecht. Er muss überarbeitet werden. Das ist jedoch nur nach einem gewonnen Referendum möglich.

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 28 JUIN 2016

Daniel Lampart, premier secrétaire et économiste en chef

Référendum contre la troisième réforme de l'imposition des entreprises

RIE III : inefficace, beaucoup trop chère et injuste

Le but de la RIE III était à l'origine que la Suisse supprime des privilèges fiscaux injustifiés accordés aux multinationales et aux sociétés financières. L'USS y était favorable. Mais les forces de droite ont grossièrement abusé de la réforme pour accorder aux entreprises et à leurs actionnaires de nouveaux privilèges fiscaux encore plus généreux. La RIE III entraînera d'énormes pertes fiscales pour la Confédération, les cantons et les communes ; cela, au détriment des salarié(e)s normaux et certaines entreprises ne vont presque plus payer d'impôts. C'est pourquoi l'USS rejette la RIE III et soutient le référendum.

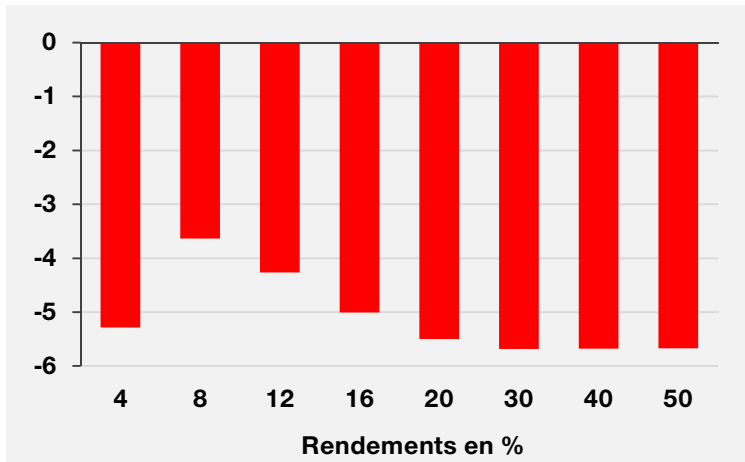
Charge moindre pour les entreprises et les actionnaires, mais plus lourde pour les salarié(e)s ordinaires

Tant du point de vue économique que de celui de la répartition des richesses, ces baisses d'impôts sont une erreur. Les entreprises doivent aussi payer des impôts, car, tout comme les ménages privés, elles profitent de services publics (infrastructures, formation, sécurité du droit, etc.). Sans ces prestations publiques, impossible pour elles de faire des bénéfices. Ce qui est d'autant plus vrai dans un système fédéraliste. En effet, nombre d'employé(e)s n'habitent pas la localité où se trouve l'entreprise, mais font les pendulaires à partir d'autres communes ou cantons. En l'absence d'impôts sur les entreprises, les centres économiques où se trouvent les sièges de ces dernières rencontreraient des difficultés financières. Les impôts ne seraient plus payés que dans les communes et les cantons de domicile. Les actionnaires étrangers de ces entreprises recevraient même ces services publics suisses francs d'impôt. Les ménages privés riches profitent aussi des impôts sur les entreprises lorsqu'ils sont bas. De fait, ils transfèrent leur fortune dans les entreprises et réduisent ainsi fortement leur charge fiscale. Comme la Suisse ne connaît pas d'impôt sur les gains en capital, ils peuvent, sans devoir payer d'impôt, faire passer ultérieurement les bénéfices réalisés en cas de vente dans leur fortune privée.

Ces dernières années, les entreprises ont déjà profité d'énormes baisses fiscales. Aujourd'hui, elles paient en moyenne 5 points de pourcentage d'impôt de moins qu'en 2000, soit, au lieu de tout juste 20 % (2000) plus que 15 % environ (2014 ; Confédération, cantons, communes). Dans certains cantons de Suisse centrale ou orientale, les entreprises ne paient actuellement pratiquement plus aucun impôt. Dans le canton de Lucerne (Suisse centrale), le taux de l'impôt sur le bénéfice est encore de 1,5 %. Les entreprises ne participent pratiquement plus aux finances cantonales (part des recettes d'environ 4 % environ).

Baisses de l'impôt sur les bénéfices dans les cantons 2000-2014

(différence de la charge fiscale en points de pourcentage selon les niveaux de rendement)



Source : Administration fédérale des contributions, calculs de l'USS

Les ménages privés ont par contre vu leur charge s'alourdir. Dans certains cantons, leurs impôts ont été augmentés, en particulier ceux des salarié(e)s ordinaires vivant seuls (AF, LU, SZ, etc.). Et ils sont en plus touchés par les mesures d'austérité, par exemple dans le domaine de la santé. Les pouvoirs publics participent en effet moins au financement des coûts de la santé, les réductions des primes des caisses-maladie sont même en recul, si bien que la charge effective représentée par ces primes ont doublé depuis 2000 pour certains ménages (familles avec enfant) (voir tableau en fin de document).

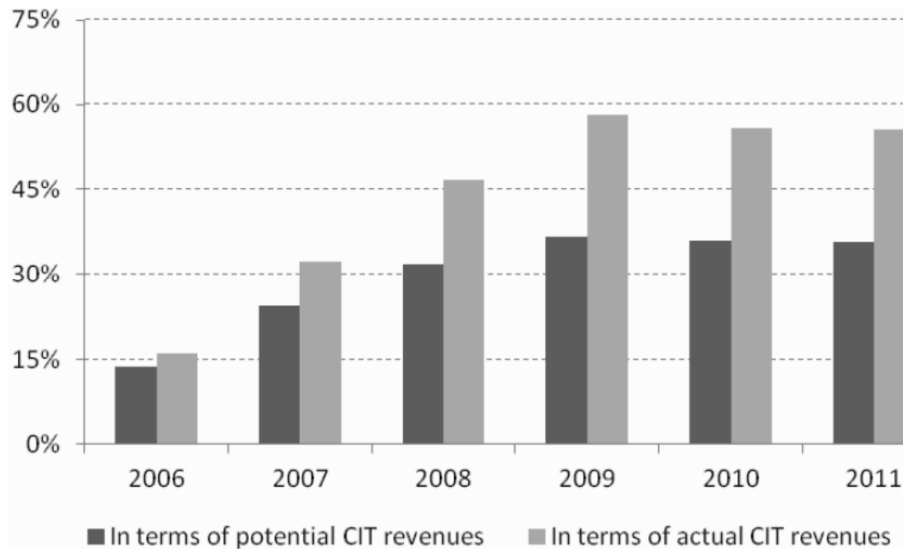
Création de nouvelles niches fiscales : la RIE III est beaucoup trop chère, certainement plus chère que ce qu'estime la Confédération

La RIE III est beaucoup trop chère. Elle coûtera environ 2,5 milliards de francs à la Confédération, aux cantons et aux communes selon les estimations officielles. La part plus élevée que les cantons recevront de l'IFD coûtera à elle seule près d'un milliard de francs à la Confédération. Si les cantons ont besoin de cet argent pour baisser leurs impôts sur le bénéfice, cela occasionnera des pertes fiscales de plus de 500 millions de francs pour les villes et les communes.

Le nouvel « impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts » créera un trou noir dans la législation fiscale suisse. Toutes les entreprises disposant d'importants capitaux pourront se servir de cet instrument. Sur les revenus réalisés à l'étranger, il leur sera aussi possible de faire déduire les intérêts étrangers. Il faut s'attendre ici à des pertes plus importantes que ce que pense la Confédération, comme ce fut déjà le cas avec la RIE II. Elle permet aussi aux riches personnes privées de faire baisser substantiellement leurs impôts en transférant leur fortune dans une entreprise. Avec l'introduction du bénéfice corrigé des intérêts en Belgique, il y a près de dix ans, on avait tablé sur des pertes de 0,5 milliard d'euros. Dans les faits, elles furent supérieures à cinq milliards (environ 50 % du produit de l'impôt sur le bénéfice)¹.

¹ Zangari, E. (2014) : Addressing the Debt Bias: A Comparison between the Belgian and the Italian ACE Systems, Européische Kommission, Taxation Papers Nr. 44, http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/taxation/gen_info/economic_analysis/tax_papers/taxation_paper_44.pdf

Pertes fiscales dues à l'impôt sur le bénéfice corrigé des intérêts en Belgique (en % de l'impôt sur le bénéfice = CIT)



Les deux Chambres fédérales ont, en plus, créé toute une série de nouveaux privilèges fiscaux (« licence box », déduction R&D, etc.). Elles prétendent qu'avec une limitation à 80 % de la déduction fiscale maximale, elles empêcheront des pertes fiscales. Mais c'est de la poudre aux yeux, car même avec cette disposition, des charges fiscales extrêmement basses, de 1 à 1,5 % sont totalement légales aux niveaux cantonal et communal.

Un alarmisme qui joue sur des pertes d'emplois

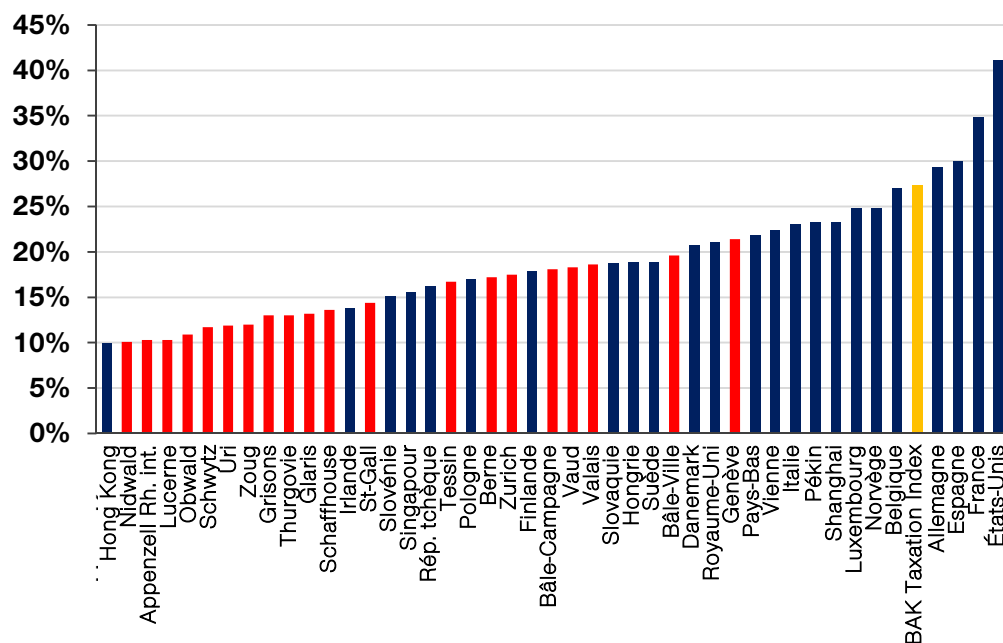
On argumente en disant que les sièges principaux des entreprises et d'autres sociétés internationales mobiles quitteront la Suisse s'ils ne peuvent plus y obtenir d'avantages fiscaux. C'est du pur alarmisme. De nombreux cantons n'accordent quasiment pas de tels avantages. Dans celui de Zurich, les banques et les assurances paient par exemple les impôts ordinaires. D'autres cantons comme celui de Zoug ont toujours, après la suppression des privilèges, les impôts les plus bas. Seuls ceux de Bâle-Ville et de Genève ont accordé beaucoup de privilèges et appliquent des impôts élevés en comparaison nationale². Ici, on peut prendre des mesures ciblées et des dispositions transitoires. Le Conseil fédéral et le Parlement ont raté cette occasion.

La RIE III fonctionne par contre selon le principe de l'arrosoir. Son but, ce sont des impôts sur les entreprises plus bas dans toute la Suisse. Économiquement et socialement, c'est une erreur. La Suisse a aujourd'hui déjà les impôts sur les entreprises les plus bas au monde.

² Vaud, qui a également des impôts ordinaires élevés et relativement beaucoup de privilèges fiscaux, a désormais décidé de baisser ses impôts. Formellement, il existe certes ici un lien avec la RIE III, mais Vaud peut aussi introduire de manière autonome cette mesure.

BAK Basel Taxation Index 2015

(charge moyenne des entreprises en Suisse, en % du bénéfice)

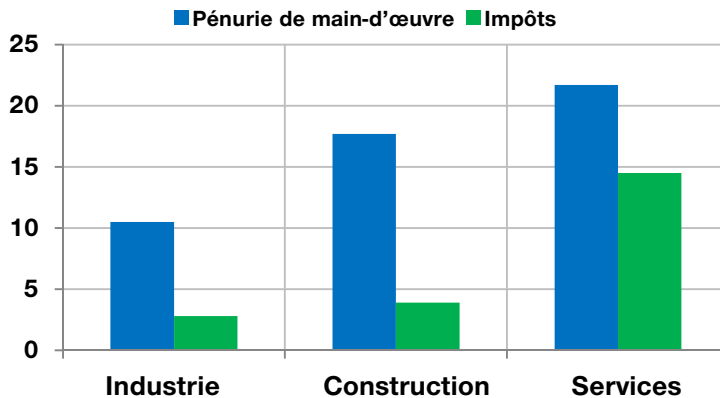


Source : BAKBasel

La Confédération a omis, au début des travaux sur la RIE III, de bien analyser du point de vue économique l'importance des privilèges fiscaux et les éventuelles conséquences de leur abolition. Aux yeux de la plupart des entreprises, la charge fiscale constitue un facteur relativement peu important pour le choix de leur implantation. La proximité des clients, la présence d'une main-d'œuvre, etc. sont beaucoup plus importantes. En baissant encore plus ses impôts de manière générale, la Suisse ne gagnera rien. Au contraire. À cause des pertes fiscales, les cantons-centres et les villes manqueront d'argent pour financer d'importants investissements dans l'infrastructure, la formation, la sécurité, etc. Le prix se paiera en termes de bien-être. Une enquête du KOF, le Centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique fédérale de Zurich, le fait aussi apparaître. La présence d'une main-d'œuvre qualifiée a plus d'importance lorsqu'il s'agit de décider des investissements.

Obstacles aux investissements selon l'enquête du KOF sur les investissements des entreprises

(2010, mentions en %, plusieurs mentions possibles)



Source : KOF EPF

La charge fiscale revêt une importance beaucoup plus grande pour les entreprises mobiles au plan international. Mais les politiques surestiment habituellement cette importance aussi pour cette catégorie d'entreprises. Une méta-étude représentative de sciences économiques (Heckemeyer/Overesch, 2013)³ arrive à la conclusion qu'une hausse du taux d'imposition d'un point de pourcentage (de 9 à 10 %) induit une diminution de 0,8 % du bénéfice avant impôt. C'est là une réaction faible. Si des entreprises devaient partir des cantons où les impôts sont élevés, une part appréciable du site économique ne délocaliserait sans doute pas à l'étranger, mais dans d'autres cantons. La Confédération ne perdrait alors rien. Et la péréquation financière corrigerait partiellement les effets dans les cantons, surtout si la compensation des charges excessives dues à des facteurs sociodémographiques était enfin relevée au niveau nécessaire. Selon les prescriptions du nouveau projet BEPS sur la fiscalité des entreprises, les bénéfices seront davantage imposés sur le lieu où ils sont réalisés, c'est-à-dire là où l'on crée et vend des produits. Les possibilités de transférer les bénéfices là où les impôts sont bas sont limitées. La Suisse ferait donc bien d'investir plus dans les facteurs importants pour la production et les services. C'est précisément là que les pouvoirs publics jouent un rôle-clé (formation, etc.). Les mesures d'austérité publiques sont contreproductives ici.

³ <https://www.econstor.eu/bitstream/10419/78624/1/756742838.pdf>. Dharampala (2014) a analysé dans le détail les transferts de bénéfices pour raisons fiscales : https://ideas.repec.org/p/ces/ceswps/_4612.html.

Tableau 1 : Charge supplémentaire pour les bas et moyens revenus

Augmentation/baisse de la charge à travers les politiques fiscales, selon la classe de salaire, entre 2000 et 2014, en francs de 2014, par mois

Personnes vivant seules

Classe de salaire	Charge Hausse des primes-maladie (après réduction des primes)	Charge (+/-) Cotisations sociales, impôts directs/indirects, taxes/émoluments	=	Augmentation/baisse charge
10 % les + bas	+180.-	+0.-	=	+180.-
Salaire : tranche du milieu	+170.-	+10.-	=	+180.-
10 % les + élevés	+170.-	-70.-	=	+100.-
1 % le + élevé	+170.-	-230.-	=	-60.-

Personnes mariées avec 2 enfants

Classe de salaire	Charge Hausse des primes-maladie (après réduction des primes)	Charge (+/-) Cotisations sociales, impôts directs/indirects, taxes/émoluments	=	Augmentation/baisse charge
10 % les + bas	+310.-	-200.-	=	+110.-
Salaire : tranche du milieu	+400.-	-310.-	=	+90.-
10 % les + élevés	+420.-	-490.-	=	-70.-
1 % le + élevé	+420.-	-900.-	=	-480.-

Source : calculs de l'USS, selon la méthode appliquée dans le rapport de l'USS sur la répartition des richesses



Les villes ont besoin d'une assise financière solide

Intervention de Florence Germond, conseillère municipale Lausanne

Seules les paroles prononcées font foi.

Les villes sont le moteur de ce pays. Elles incarnent le cœur de la vie économique, sociale, culturelle. Chaque citoyenne et chaque citoyen, d'une manière ou d'une autre, interagit avec les villes et contribue à leur dynamisme. Dans un rapport parfaitement symétrique, chaque citoyenne et chaque citoyen « consomme » de l'urbanité et compte sur les villes, même celles et ceux qui n'y habitent pas.

Parce que c'est leur rôle, les villes mènent des politiques publiques au profit de l'ensemble du pays et de ses habitant-e-s. Les domaines d'action sont innombrables. Ils touchent tous les aspects de la vie en collectivité : formation, culture, sport, par exemple.

Les villes ont donc besoin d'une assise financière solide, afin d'être en mesure de déployer ces politiques publiques au profit du plus grand nombre.

Malheureusement, cette assise financière se fragilise. La structure socio-démographique des villes se péjore, et l'assiette fiscale moyenne par habitant diminue. Plus que jamais, les villes ont besoin de la fiscalité des entreprises, plus encore que d'autres communes de plus petites tailles.

Or les villes sont en bout de chaîne institutionnelle. Elles ne peuvent reporter sur personne leur manque de financement. Il n'y a pas de report de charges de la part des villes mais, *a contrario*, elles supportent, *in fine*, les reports de charges successifs, de la Confédération vers les cantons, puis des cantons vers les communes.

Voilà pour le contexte dans lequel intervient la discussion sur la réforme de l'imposition des entreprises. C'est essentiel, et il ne faut jamais l'oublier.

Nous ne remettons pas ici en question la nécessité d'abolir les « statuts spéciaux », nous la soutenons même. Dans le canton de Vaud, dans mon canton, cela a été tout l'objet du compromis politique fort qui s'est dessiné, au Grand Conseil, autour de la RIE III vaudoise, avec, *in fine*, la fixation, avalisée par un vote populaire, d'un taux d'imposition à 13.8% pour le bénéfice des entreprises, quel que soit leur statut.

Mais ce devait être 13.8% de l'ensemble du bénéfice.

Cette baisse, forte, déjà décidée au niveau vaudois, amènera des pertes fiscales partiellement compensées notamment par des apports péréquatifs. La Ville de Lausanne les a anticipées et intégrées dans ses prévisions financières. Le défi est important mais il sera surmonté.

Nuance de taille, le défi sera surmonté si l'on s'en tient aux décisions vaudoises, pas si l'on considère les dernières décisions des Chambres fédérales.

La mouture de la RIE III fédérale, concoctée dans le chauderon bernois, tronque le compromis vaudois, et rend beaucoup plus difficile les réformes envisagées dans d'autres cantons. Cette mouture fédérale, à dire vrai, annihile les efforts déployés dans de nombreuses régions du pays.

Voici pourquoi : nous pouvions vivre avec un taux global net – Confédération, canton, commune - à 13.8% sur l'ensemble du bénéfice des entreprises vaudoises (c'est-à-dire 6.6% pour l'impôt cantonal et communal). Une partie des pertes sur les entreprises ordinaires était contrebalancée par une fiscalisation complète des anciens « statuts spéciaux ». La réforme fédérale, avec toutes les astuces proposées par le Conseil fédéral (*patent box*, réserves latentes) et celles rajoutées par les chambres (150% de déduction des frais de recherches et déductibilité des intérêts notionnels) permet de vider l'assiette cantonale et communale de l'imposition du bénéfice, privant largement les communes du produit de la fiscalité des entreprises. Sous la pression des groupes internationaux, les cantons risquent de tous introduire les NID (intérêts notionnels).

Disons les choses comme elles sont. Si un grand groupe multinational peut, en combinant les astuces, obtenir un abattement de 80% de son bénéfice avant que ne débute l'imposition, le taux d'imposition cantonal et communal réel à Lausanne n'est plus de 6.6%, mais d'un cinquième de cela, c'est-à-dire dans les faits 1.3%.

1.3 % ! C'est aussi simple que cela.

Prenons un exemple : une entreprise qui fait 1 million de bénéfice réel ne paiera ainsi que 13'000.- francs aux caisses cantonales et communales. Pour donner une référence : c'est le même montant que ce que paie un couple marié avec 80'000.- francs de revenu imposable.

Pour la Ville de Lausanne, ces nouvelles déductions engendreraient une perte financière supplémentaire de plusieurs millions de francs, perte qui n'est tout simplement pas absorbable.

Relevons ici qu'il est très difficile de chiffrer précisément cette perte à ce jour, la fourchette que nous pouvons établir sur la base des données fournies par la Confédération étant beaucoup trop vague. Seule certitude, elle se chiffre en millions. En tant que politiciens responsables, il n'est pas envisageable de signer un chèque à hauteur d'un certain nombre de millions.

Rappelons également que les dix plus grandes villes de Suisse, totalisent près de 50% des recettes fiscales des personnes morales du pays. C'est dans ces dix grandes villes que ces fortes déductions d'intérêts notionnels s'opéreront et c'est dans ces dix grandes villes que l'impact financier, rapporté en pourcentage du budget de fonctionnement, sera le plus fort.

Alors, disons-le, le danger est là de devoir passer par des plans d'économie et des coupes de prestations. Des prestations qui, rappelons-le, sont souvent déployées au profit de l'ensemble de la population et pas uniquement des habitant-e-s des villes.

Ce n'est pas ce que l'on souhaite.

Nous souhaitons une fiscalité raisonnable, mais équitable, et qui serve l'intérêt de toutes et tous à disposer d'infrastructures publiques adaptées.



Es droht Leistungsabbau und Steuererhöhungen für natürliche Personen

Referat von Yvonne Beutler, Stadträtin Winterthur

Es gilt das gesprochene Wort.

Im Folgenden möchte ich Ihnen aufzeigen, welche Auswirkungen die Unternehmenssteuerreform III (USR III) für eine Stadt wie Winterthur, immerhin die sechstgrösste Stadt der Schweiz, haben wird.

Zunächst ist anzumerken, dass der Winterthurer Stadtrat die mit der USR III bezweckte Abschaffung der privilegierten Besteuerung begrüsst. Gleichzeitig ist er sehr besorgt, weil das Reformpaket mit beträchtlichen Steuerausfällen verbunden sein wird. In der Stadt Winterthur sind lediglich ein gutes Dutzend privilegiert besteuerte Gesellschaften domiziliert. Ihr Anteil an der Gesamtmenge der juristischen Personen sowie am Gesamtsteuerertrag der Stadt ist deshalb vernachlässigbar. Die Änderungen im Steuersystem können deshalb gar nicht erst zu einem Exodus von Firmen führen. Wird hingegen der kantonale Gewinnsteuersatz auch nur um 1 Prozent gesenkt, führt dies in Winterthur zu Steuerausfällen in der Höhe von rund 10.5 Millionen Franken, was etwa 3 Steuerprozenten entspricht.

Wer jetzt denkt, dass unsere Schwesterstadt Zürich von der USR III profitieren wird, irrt. Zürich findet sich in der gleichen Situation wie Winterthur wieder. Die gemischten Gesellschaften machen dort nur rund 3 Prozent der juristischen Personen aus. Deren einfache Staatssteuer beträgt rund 8 Prozent des Steuerertrages und der Beschäftigungsanteil rund 0.5 Prozent der Gesamtbeschäftigung der Stadt. Konzernfinanzgesellschaften sind somit auch in Zürich weder beschäftigungsrelevant noch erbringen sie nennenswerte Steuerleistungen. Die vorgelegte USR III ist somit in quantitativer Hinsicht für die beiden grössten Städte im wirtschaftlich bedeutendsten Kanton der Schweiz nicht erforderlich, sondern schädlich.

Welche Konsequenzen hat eine Senkung des Gewinnsteuersatzes im Kanton Zürich auf die Stadt Winterthur? Die Stadt muss bereits jetzt aufgrund der verschiedenen Steuerreformen und Steuersenkungen der vergangenen Jahre Einbussen von 60 Millionen Franken jährlich wiederkehrend verkraften. Dies entspricht gut 20 Steuerprozenten. Hinzu kommen die überproportional steigenden Kosten in der Bildung und bei den Soziallasten. Winterthur hat deshalb in den vergangenen drei Jahren bereits die zwei grössten Sanierungsprogramme der jüngeren Geschichte durchgeführt. Diese waren mit einem Leistungsabbau für die Bevölkerung sowie einer Steuererhöhung verbunden und brachten eine hohe Mehrbelastung für die Verwaltungsmitarbeitenden mit sich. Wir sind auf gutem Weg, uns wieder aufzurappeln und unsere Finanzen nachhaltig zu sanieren. Werden diese Bemühungen durch weitere Einnahmefälle durch die USR III zunichte gemacht, ist dies ein Schlag ins Gesicht all derjenigen, welche bereits heute von den Sanierungsprogrammen betroffen sind.

Müssten die Ausfälle aufgrund der politischen Mehrheiten zur Hauptsache aufwandseitig kompensiert werden, wird dies insbesondere in denjenigen Bereichen, welche keine gesetzlichen Aufgaben darstellen, zu weiteren Abstrichen führen. Damit Sie sich ein Bild davon machen können, was 10.5 Millionen Einsparungen bedeuten, nenne ich einige Beispiele aus diesem Bereich: Frühförderung (500'000 Fr.), Kita- und Tagesfamilien-Beiträge (8.3 Mio.), Quartierbäder (2.5 Mio.), Kultursubventionen (2.5 Mio.), Prävention (1 Mio.), Umwelt- und Gesundheitsschutz (1.7 Mio.) oder die Sportförderung (900'000 Fr.).

Die Kürzung der kantonalen Gewinnsteuer um 1 Prozent stellt hierbei wohl das Best-Case-Szenario dar. Wird der Gewinnsteuersatz – wie von einigen bürgerlichen Exponenten gefordert – um 4.5% auf 3.5% gesenkt, bedeutet dies einen Einnahmeverlust von rund 50 Millionen Franken. Auch hier ein Vergleich: fünf der sieben Departemente der Stadt Winterthur haben einen Aufwand, welcher tiefer ist als die genannten 50 Millionen. Sie sehen: eine solche Summe lässt sich nicht einfach dadurch einsparen, in dem man hier und dort 50'000 oder 100'000 Franken abzwackt. Eine Stadt wie Winterthur wird nie im Steuerwettbewerb mithalten können, sie hat hingegen ganz viele andere Qualitäten, und gerade diese würden durch solche Einsparungen gefährdet werden.

Trotz zusätzlicher Sparprogramme müsste ein Teil der Einbussen mit hoher Wahrscheinlichkeit durch eine weitere Steuererhöhung kompensiert werden. Diese würde einmal mehr den Mittelstand hart treffen. Dieser muss jedoch bereits heute zur Hauptsache für die Steuersenkungen und die Verschiebung der Steuerbelastung von den juristischen Personen zu den natürlichen Personen büssen. Eine Steuererhöhung würde zudem selbstredend die Standortattraktivität unserer Stadt schmälern, und zwar nicht nur für besser verdienende Personen, sondern selbstredend auch für Firmen.

Zusammengefasst: die Unternehmenssteuerreform III hat für Städte wie Winterthur, welche bereits heute hohe zusätzliche Lasten zu tragen haben, massive Auswirkungen. Die Steuersenkungen zugunsten der juristischen Personen wird die Bevölkerung mit einem weiteren Leistungsabbau und Steuererhöhungen tragen müssen. Dagegen wehre ich mich.